



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU JEU D'ÉCHECS DE L'ISÈRE

Ligue ARA. Affilié à la Fédération Française des Échecs.

Championnat des jeunes de l'Isère Règlement

Article 1 : Organisateur

Le comité départemental du jeu d'échecs (CDJE38) organise le championnat départemental des jeunes de l'Isère

Article 2 : Lieu

Maison de quartier des Buclos
5 allée du Bret - 38240 MEYLAN

Article 3 : Dates

Les 18 et 19 novembre 2023 pour les catégories U10 à U16
Le 19 novembre 2023 pour la catégorie U8

Article 4 : Horaires

Le samedi 18 novembre 2023

Catégories: U10-U12-U14-U16		
Inscriptions	⇒	9h00 à 10h00
1 ^{er} ronde	⇒	10h15
2 ^e ronde	⇒	13h30
3 ^e ronde	⇒	16h00

Dimanche 19 novembre

Catégories: U10-U12-U14-U16	Catégorie : U8
	Inscription ⇒ 9h à 10h00
4 ^{ème} ronde ⇒ 10h00	1 ^{ère} ronde : 10h00
	2 ^{ème} ronde : 11h15
5 ^{ème} ronde ⇒ 13h30	3 ^{ème} ronde : 13h30
	4 ^{ème} ronde : 15h00
6 ^{ème} ronde ⇒ 16h00	5 ^{ème} ronde : 16h30
Remise des prix : 18h30	Remise des prix : 18h30

Article 5 : Cadence et règles du jeu

- Pour les catégories U10 à U16 : **50 min + 10s/coup**

Tout joueur qui arrive plus de 30 min après le début de la partie perdra la partie

- Pour la catégorie U8 : **30 min + 10s/coup**

Tout joueur qui arrive plus de 10 min après le début de la partie perdra la partie

Les règles du jeu sont celles adoptées au dernier congrès de la FIDE.

Pour la catégorie U8, l'article A.4 des règles du jeu rapide sera appliquée.

La partie est donc perdue après le 2^{ème} coup illégal achevé.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement.

Article 6 : Critères d'admissibilité

Sont admis les jeunes au moins de 16 ans le 1^{er} janvier 2024 (né en 2008 et après) licenciés dans un club de l'Isère au 1^{er} septembre 2023.

Article 7 : Inscriptions et pointage

Les inscriptions se feront par mail uniquement par le club du joueur licencié. De préférence groupé par club. Le paiement sera également effectué par le club.

Le tarif est de 4€ / joueur.

Le pointage se fera le samedi 18 novembre avant 10h00 pour les U10 à U16, et le dimanche 19 novembre avant 10h00 pour les U8.

Seront appariés à la ronde 1, les joueurs ayant pointés et réglés leur inscription.

Article 8 : Conditions de qualification

Le tournoi est qualificatif pour le championnat de ligue ARA, qui se déroulera du 17 au 20 février 2024, à Lozanne (69).

Sont qualifiés :

- i. Les jeunes qualifiés directement au championnat de France (voir liste sur site fédéral)
- ii. Les jeunes qui obtiennent une place en fonction de leur classement dans le tournoi, selon le nombre de place attribué par la ligue :

	Catégories mixtes		Catégories filles
3	U16	1	U16
5	U14	2	U14
4	U12	2	U12
5	U10	1	U10
2	U8	1	U8

Note importante : Le nombre de places qualificatives pourra être réévalué si le nombre de participants permet de dépasser le quota initial, sur une base de calcul : 5 participants pour 1 qualifié. Une joueuse souhaitant participer au tournoi mixte de sa catégorie doit prévenir l'arbitre au moment de son inscription. Ce choix sera définitif.

Article 9 : Appariements et classements

Les appariements se font au système suisse intégral à partir du ELO Fide (lent) pour les U10 à U16 et à partir du ELO FIDE (rapide) pour les U8, avec le logiciel PAPI 3.3.7.

L'arbitre se laisse la possibilité de modifier le système en cas de nombre de joueur trop faible pour un système suisse avec un regroupement de plusieurs catégories.

Le classement est établi :

1. Au nombre de points de match
2. Puis, en cas d'égalité au Buchholz tronqué, puis Buchholtz, puis cumulatif.
3. En cas de système toutes rondes : au Koya puis SB.



Article 10 : Repêchage

- i. Les joueurs qualifiés s'engagent à prévenir leur club et le CDJE de leur participation au championnat de ligue, avant le 1^{er} janvier 2024.
- ii. En cas de désistement ou d'absence de réponse, le CDJE pourra repêcher le joueur suivant dans le classement.

Article 11 : Arbitre du tournoi

L'arbitre du tournoi est Françoise RINGOT

Article 12 : Charte du joueur

Aucun téléphone, aucun moyen électronique de communication ou appareil pouvant suggérer des coups d'échecs ne seront permis dans la salle de jeu.

Il sera demandé aux joueurs d'avoir une attitude respectueuse envers le matériel, les autres joueurs et l'arbitre.

Face à une décision de l'arbitre au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il peut, s'il le souhaite, faire un appel écrit après sa partie.

Tout joueur forfait sans prévenir ne sera pas apparié à la ronde suivante.

L'organisateur

L'arbitre